ASSEMBLEE DES REGULATEURS DES TELECOMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE CENTRALE

SECRETARIAT PERMANENT

Yaoundé, le 22 Juin 2021

INTERVENTION SP ARTAC

Thème : Comment les régulateurs peuvent-il promouvoir l'utilisation d'outils de cartographie large bande pour favoriser l'investissement, la concurrence et pour une connectivité inclusive et durable ?

L'Afrique Centrale a adopté une Politique Régionale de l'édification de véritables société et économie de l'information et la Stratégie régionale de développement des infrastructures et des réseaux large bande de communications électroniques en Afrique centrale. Elle a à cet effet adopté un programme de développement des infrastructures Large Bande de communications électroniques.

L'Afrique centrale n'a pas une cartographie à jour et il a été demandé aux pays de mettre à jour les données. Bien que la cartographie ne soit pas tout à fait achevée, des progrès ont été accomplis et l'on enregistre des résultats satisfaisants émanant de la coopération bilatérale entre les Etats de notre sous-région.

Le projet de la dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale/Projet CAB

Déjà construites :

Cameroun – Congo Brazzaville : Sangmelima- Djoum-Mintom-Ntam-Mbalam

Cameroun-RCA : Bertoua- Batouri-Kenzo

Le câble à en fibre optique enfoui le long du pipeline Tchad Cameroun, dont les capacités résiduelles sont exploitées par les opérateurs historique des deux pays.

Coopération bilatérale

Plusieurs conventions bilatérales ont été signées et d'autres sont en cours de négociation pour l'établissement des liaisons directes en fibre optique entre les opérateurs des états signataires.

Il est donc essentiel pour les régulateurs de mettre en place des Système d'Information Géographique (SIG)

L'objectif global d'un tel système vise à disposer d'un système d'information géographique dynamique intégrant toutes informations sur les infrastructures de communications électroniques déployées par les acteurs publics et privés ainsi que leurs zones de desserte en service, sur la couverture des réseaux et la qualité de service des réseaux de communications électroniques en vue de contribuer à l'aménagement des réseaux de communications électroniques et à la réduction de la fracture numérique au Cameroun.

Une telle initiative va permettre aux régulateurs de :

1. Réaliser un inventaire ou un état des lieux des infrastructures de communications électroniques déployées dans chaque pays , ainsi que les infrastructures en cours de mise en œuvre ou projetées en relation avec les principaux acteurs concernés ;

2. Faire ressortir des cartes thématiques qui indiqueraient les informations détaillées relatives aux infrastructures actives et passives des communications électroniques sur l'étendue du territoire national ;

3. Réaliser un inventaire des données de couverture des réseaux de téléphonie et de la qualité de service, qualité d'expérience perçue par les utilisateurs à collecter et les traduire dans une carte thématique ; Mettre en place un outil dynamique de production de données en temps réels qui permettra de faire une description fiable de l'état du déploiement des infrastructures des communications électroniques ;

4. Mettre en évidence toutes les infrastructures déployées en vue d'apprécier les cas de duplication des infrastructures des communications électroniques et de permettre une optimisation du déploiement des infrastructures dans le futur ;

5. Mettre en place une solution de mise à disposition d'informations dont l'accès en consultation se fera selon le profil de l'utilisateur (anonyme, utilisateur authentifié avec un certain profil, administrateur d'une base, …) ;

6. garantir le respect de la réglementation régissant le déploiement, la mutualisation et le partage des infrastructures des communications électroniques ;

7. tester le SIG sur la base des données recueillies issues de l'inventaire mené auprès des principaux acteurs concernés dans le respect des meilleures pratiques et des principes de conception d'applications SIG Web, basés sur des principaux composants essentiels à savoir une application Web, des fonds de carte numériques, des couches opérationnelles, des tâches et des outils entrant dans le cadre de l'application SIG Web, une ou plusieurs géodatabases.adosser le SIG à un Geoportail qui est un portail Web public permettant l'accès à des services de recherche et de visualisation de données géographiques ou géo localisées. Le géo portail aura un accès grand public et un accès professionnel avec mot de passe/login ou une clé ;

8. Permettre aux différents utilisateurs et selon leur profil, d'afficher les données géo référencées sur les infrastructures de communications électroniques du pays, des cartes de couverture, des données de qualité de service d'un opérateur et d'en faire aisément la mise à jour le cas échéant ;

9. adosser le SIG à un Progiciel de Gestion Intégré (PGI) des infrastructures et services opérationnel, avec un module de Gestion de Maintenance Assisté par Ordinateur (GMAO) ;

Commentaire :

La mise en place du SIG permet de suivre le déploiement des infrastructures large bande et d'avoir des informations en temps réel sur le déploiement des réseaux large bande. Ces informations sont capitales pour les investisseurs qui peuvent à tout moment orienter leurs investissements étant donné qu'ils ont la possibilité de connaitre dans quelle zone il y a un besoin en investissement en réseaux large bande ou pour d'autres qui peuvent se poser la question dans quelle zone est-ce qu'il est possible d'avoir un accès à la connectivité large bande ?

Au niveau de la concurrence, le fait de disposer d'informations en temps réel sur le déploiement des infrastructures permet à plusieurs acteurs grâce à l'instauration d'une bonne politique partage des infrastructures, de s'interconnecter à l'infrastructure existante et fournir des services aux clients, à des prix raisonnables.

Adopter une politique incitative pour le déploiement des infrastructures des communications électroniques et leur partage pouvant aboutir à la réduction des coûts de services numériques

MME OTYE EDANDE Bernice